

LE CORONAVIRUS

Comment éviter une contamination ?



Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon. Comptez entre 40 et 60 secondes par lavage.



Port du masque obligatoire



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dans une poubelle fermée.



Si vous êtes malade, restez chez vous.



Évitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains.



Évitez les poignées de main.



Évitez les contacts rapprochés.

PRENEZ SOIN DE VOUS, MAIS AUSSI DES AUTRES.



Plus d'infos sur www.info-coronavirus.be
Ou appelez le numéro gratuit 0800 14 689



Rentrée 2020 – Consignes de sécurité

Chers Parents, Chers élèves,

J'espère que malgré les événements difficiles que nous traversons, vous êtes heureux de quitter le confinement pour reprendre les activités qui faisaient notre quotidien avant cette épreuve. C'est avec grand plaisir que nous accueillons vos enfants à l'Athénée Royal de Jette.

L'équipe pédagogique et tout le personnel de l'Athénée Royal de Jette font leur possible pour que la rentrée se déroule dans une atmosphère sereine, condition indispensable à la mise en place des apprentissages. C'est pourquoi, je vous demande impérativement de respecter toutes les mesures de sécurité qui seront d'application dès la rentrée scolaire. À cet effet, il conviendra à tout élève de se conformer aux directives suivantes, **sous peine de ne plus se voir autoriser l'accès à l'établissement pour mise en danger d'autrui.**

Mesures générales :

- La rentrée scolaire s'effectue en **code jaune**. Les cours seront dispensés 5 jours par semaine. L'obligation scolaire sera pleinement rétablie dès le 1^{er} septembre pour les élèves de 1^{re} année et le 2 septembre pour toutes les autres classes. **La fréquentation scolaire sera obligatoire et toutes les absences devront être justifiées.**
- Le port du masque, le lavage des mains ainsi que la distanciation sociale seront obligatoires dans l'établissement et à proximité de celui-ci. Tous les membres du personnel et tous les élèves sont dans l'obligation de porter un masque de protection et ce à tout moment si la distance physique de minimum 1,5m ne peut pas être respectée. La visière ne remplace pas le masque. Du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée de l'établissement et dans toutes les classes.
- La présence de tiers dans l'école est limitée au strict nécessaire.
- **Tout élève ou membre du personnel malade ne peut se présenter à l'école.** Si néanmoins, une personne présentant des symptômes de maladie passait outre cette disposition, elle serait soit refusée à l'entrée, soit isolée dans un local spécifiquement prévu à cet effet, le temps de permettre aux parents ou à tout autre individu mandaté officiellement par la famille de venir rechercher la personne concernée. En cas d'impossibilité de répondre à cette demande, il sera fait appel aux services de secours afin de prendre en charge le/la malade.



Règlement pratique au sein de l'Établissement

- **L'entrée de l'école** ne sera autorisée qu'aux élèves qui porteront un masque et qui se seront désinfectés les mains avec le gel hydroalcoolique mis à leur disposition.
- **En classe**, les élèves se verront attribuer une place fixe. Etant donné qu'il n'est pas possible de maintenir la distanciation sociale le port du masque est obligatoire durant les cours et les changements de classe.
- **Durant la récréation de 10h30**, le masque reste obligatoire. L'élève qui désire boire ou manger une collation devra s'isoler des autres élèves (distance d'1,5m minimum). Les toilettes dans la cour de récréation sont accessibles pour les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e années. Les élèves de 5^e et 6^e années utiliseront les toilettes côté hall des sports. Tout le nécessaire de désinfection et d'hygiène est mis à la disposition de chacun en quantité suffisante durant chaque journée. Le nettoyage sera assuré régulièrement. Chaque élève se munira d'une collation et de boissons en suffisance. Aucun distributeur ne sera accessible ! Il en va de même pour le repas de midi.
- **Durant le temps de midi**
La vente de sandwiches sera assurée à partir du jeudi 3 septembre. Moyennant l'autorisation de la personne responsable, les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années pourront sortir de l'école. Les élèves de 1^{re} et 2^e années pourront prendre leur repas soit dans le réfectoire qui a été adapté pour garantir la distanciation sociale, soit dans la cour de récréation.

La direction insiste encore une fois sur le fait qu'il ne sera toléré aucun écart quant au respect des mesures précitées ou à venir. Il y va de la sécurité de chacun ! D'autres mesures pourraient s'ajouter aux présentes dispositions. Il ne s'agit donc en rien d'une liste exhaustive. En attendant d'avoir le plaisir de retrouver nos élèves, restez prudents et attentifs à nos communications futures. (www.arjette.com)

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile d'obtenir.

S. BOUZIA

Directrice

Signature du responsable de l'élève mineur

Signature de l'élève